

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

composant le conseil.....	15
en exercice.....	15
présents.....	12
présents par procuration.....	2
absents.....	
absents excusés.....	1

OBJET :

Approbation du compte
administratif sur l'exercice 2022

Le 20 avril 2023 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 14 avril 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. SURIE Vice-président.

PRESENTS :

M. SURIE Vice-président,

Mmes ROY, COGNE, MEBREK, BOUIS, ABOUT, QUENNEHEN, membres.

MM. DELUCHEY, FRANCINE, LAPIERRE, CROP, CHATELAIN, DELAROCHE, membres.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Luc STREHAIANO, Président à M. SURIE,

MME FOURNIER membre, à Mme QUENNEHEN,

ABSENTS EXCUSES :**ABSENTS :****SECRETAIRE :** Mme ABBA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230420-DEL2023-04-20-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 27/04/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2023-04-20/01 portant approbation du compte de gestion du trésorier de Montmorency pour l'exercice 2022.

Vu la note explicative de synthèse et sur présentation de M. SURIE, Vice-président,

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. SURIE, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. STREHAIANO, président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

A l'unanimité,


Le Président ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		43 891.61		50 288.92		94 180.53
Opérations de l'exercice 2022	13 208.95	8 416.29	404 373.37	395 231.33	417 582.32	403 647.62
TOTAUX	13 208.95	52 307.90	404 373.37	445 520.25	417 582.32	497 828.15
Résultats de clôture de l'exercice 2022		39 098.95		41 146.88		80 245.83
Restes à réaliser 2022						
TOTAUX CUMULES	13 208.95	52 307.90	404 373.37	445 520.25	417 582.32	497 828.15
RESULTATS NETS CUMULES 2022		39 098.95		41 146.88		80 245.83

ARRETE les comptes du CCAS en approuvant le compte administratif de l'exercice 2022, après avoir constaté la conformité de ses écritures avec le compte de gestion.

Le Vice-président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Alain SURIE

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **27 AVR. 2023**
Mis en ligne et/ou notifié le : **28 AVR. 2023**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **28 AVR. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.